



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL RÉGIONAL D'ORIENTATION
DE LA POLITIQUE SANITAIRE ANIMALE ET VÉGÉTALE
(CROPSAV) SECTION VÉGÉTALE
18 NOVEMBRE 2022**

Membres présents : Cf. liste jointe

Membres excusés : Cf. liste jointe

Invités : Cf. liste jointe

Ordre du jour

- Introduction
- Présentation du CROPSAV et actualités phytosanitaires
- Stratégie de surveillance : illustration par l'exemple *Anoplophora chinensis* / *Xylotrechus chinensis*
- Flavescence dorée : présentation et vote pour acter la stratégie à retenir en Nouvelle-Aquitaine
- Cadre réglementaire et enjeux de la surveillance
- Constitution et animation de réseaux de surveillance (FREDON)
- Réforme du BSV 2.0 : demande d'avis du CROPSAV sur les couples organismes nuisibles/culture à suivre
- Table ronde sur les enjeux transversaux de la surveillance en santé végétale

Introduction

M. de GUENIN, directeur de la DRAAF, ouvre la réunion en rappelant le contexte de création des CROPSAV, et en soulignant l'enjeu actuel de faire face à l'irruption de nouveaux ravageurs en lien avec le réchauffement climatique dans un contexte de réduction d'usage des produits phytopharmaceutiques et de la diminution des solutions de traitement disponibles.

M. HERVIEU, chef du SRAL, présente l'ordre du jour et souligne que cette réunion du CROPSAV est la première avec un format qui comprend la partie épidémiosurveillance. Il souhaite une dynamique nouvelle pour le CROPSAV, parlement du sanitaire dans la région. Il précise que les sujets relatifs à la Flavescence dorée d'une part, et à la réforme du BSV d'autre part, feront l'objet d'une demande d'avis formel et donneront lieu à un vote.

Présentation du CROPSAV et actualités sanitaires

Un diaporama présentant le rôle du CROPSAV est présenté par le SRAL.

Le CROPSAV est une instance consultative qui est sollicitée sur toute question relative à la santé animale ou végétale. Il a vocation à être un véritable parlement du sanitaire, et vise à piloter les dispositifs de surveillance et à valider la stratégie régionale. M. HERVIEU rappelle que FREDON constitue un partenaire essentiel de l'État.

Le SRAL fait ensuite un focus sur des détections d'organismes nuisibles intervenues récemment sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine :

Charançon rouge du palmier (*Rhynchophorus ferrugineus*) : ce ravageur des palmiers du genre *Phoenix*, déjà signalé en Nouvelle-Aquitaine en 2018 sur la commune de La Tremblade (17), a été détecté cette année dans le Sud des Landes (secteur de Dax). Cet organisme n'est pas réglementé au niveau européen, mais il est de lutte obligatoire sur le territoire national.

Charançon noir du figuier (*Aclees taiwanensis*) : ce coléoptère originaire d'Asie, détecté en 2019 dans le Var (83), a été signalé en 2022 en Lot-et-Garonne. Il n'est à ce stade pas réglementé. Les dégâts occasionnés sont importants, pouvant aller jusqu'au dépérissement des arbres. Sujet d'inquiétude compte-tenu du projet de développement de la production de figues dans la région.

Longicorne tigre (*Xylotrechus chinensis*) : ce coléoptère originaire d'Asie, occasionnant des dégâts importants notamment sur les végétaux du genre *Morus* (mûrier platane), a été signalé sur la commune du Bouscat (33) en 2018. La surveillance mise en œuvre met en évidence son expansion sur l'agglomération bordelaise, voire au-delà (signalé sur la commune de Podensac). Il est classé comme organisme de quarantaine provisoire. Son classement définitif comme organisme de quarantaine (OQ) en 2023 est envisagé.

Xylosandrus crassiusculus : scolyte invasif non de quarantaine rencontré dans les Landes sur *Lagerstromia* depuis 2018. Un nouveau scolyte, *Xylosandrus germanus*, a été détecté en 2022 en Gironde.

Virus de la mosaïque du figuier : organisme réglementé non de quarantaine (ORNQ), il a été détecté en 2022 dans de nombreux établissements de production/revente de végétaux, ce qui a conduit au retrait de la vente et à la destruction des végétaux contaminés impropres à la commercialisation.

En ce qui concerne la forêt, est mis en avant :

- le risque scolyte et le renforcement de la surveillance suite aux incendies qui ont affecté 30 000 ha de forêt cet été,
- les conséquences des orages de grêle ayant entraîné le rougissement des résineux et la défoliation des feuillus,
- l'extension de la punaise réticulée du chêne (*Corythucha arcuata*),
- la détection récente de la cécidomyie du douglas (*Contarinia pseudotsugae*), en Corrèze en octobre 2022.

Discussions :

Mme ODDO, de la FNPHP-VERDIR, indique que la mosaïque du figuier semble endémique, et s'interroge sur son impact économique réel et la pertinence de son classement comme ORNQ. Le SRAL précise que ces questions sont à remonter à la DGAL avec tout élément tangible pour initier des discussions au niveau européen sur son classement.

M. HERVIEU conclut sur une actualité sanitaire chargée, avec des signaux d'alerte préoccupants soulignant les enjeux de la surveillance et l'importance de définir des stratégies de gestion et de lutte adaptées au contexte régional.

Stratégies de surveillance :
illustration par l'exemple, *Anoplophora chinensis* / *Xylotrechus chinensis*

Le SRAL présente au travers de deux cas concrets les enjeux de la surveillance, de la détection précoce et de la définition de stratégies de lutte adaptées :

- *Anoplophora chinensis* : organisme de quarantaine prioritaire. Sa détection précoce en 2018 à Royan (17) suite au signalement d'un particulier a permis la mise en place rapide de mesures de lutte et de surveillance renforcée. Sans nouvelle observation, ce foyer devrait être déclaré éradiqué courant de l'été 2023 permettant à la France de retrouver son statut de territoire indemne. Dans ce cas, la stratégie d'éradication mise en œuvre aura porté ses fruits.

- *Xylotrechus chinensis* : organisme signalé dès 2018 sur la commune du Bouscat (33). Cet organisme n'a pas fait l'objet de mesures de gestion spécifiques en l'absence de dispositif réglementaire adapté (organisme alors non réglementé). En 2022, il est classé organisme de quarantaine provisoire sur le territoire national dans l'attente de son classement au niveau européen. La surveillance renforcée réalisée cette année atteste de sa dissémination sur le territoire de la métropole bordelaise. Compte-tenu de son aire de répartition actuelle, toute stratégie de lutte visant à son éradication semble à ce jour compromise. Seule une stratégie d'enrayement pourra être envisagée afin d'en limiter l'expansion.

Discussions :

M. BILLOTTE, du GDON du Sauternais et des Graves, s'interroge sur qui fait remonter les signalements et souligne le manque de communication s'agissant du longicorne tigre en inter-filière (informations et modalités de signalement).

Le SRAL souligne l'importance de la communication et précise que des informations sont disponibles sur les sites internet de la DRAAF et de FREDON NA. Le site internet de la DRAAF mérite à ce titre d'être amélioré mais il a pour limite le format imposé au niveau national. Les BSV JEVI (Jardins, espaces verts et infrastructures) font régulièrement le point sur ce ravageur.

Dans les cas présentés, les signalements émanent des collectivités, voire des particuliers. Néanmoins, les circuits de circulation de l'information ne sont pas toujours optimisés. Par exemple, pour *Xylotrechus chinensis*, le premier signalement a été transféré par des collègues d'Occitanie. S'agissant du charançon noir du figuier en Nouvelle-Aquitaine, le signalement est arrivé de la région PACA, via un particulier résidant à Bruxelles. Effectivement, les circuits de recueil de signalements devraient être optimisés et plus directs.

M. HERVIEU du SRAL souligne que les deux exemples présentés montrent les points de faiblesse du dispositif de surveillance, notamment sur la filière ornementale compte-tenu des émergences de ravageurs dans cette sphère tant en espaces verts que dans les espaces privés (jardins, parcs, ...). Il peut potentiellement y avoir des conséquences importantes en zone agricole si ces ravageurs diffusent et quittent le secteur des espaces verts à la recherche d'espèces hôtes en zone agricole.

<p>Flavescence dorée : sollicitation de l'avis du CROPSAV sur la stratégie de lutte à retenir en Nouvelle-Aquitaine</p>
--

Le SRAL présente les deux stratégies de lutte mentionnées dans le règlement européen de la santé des végétaux (2016/2031) qui prévoit le déploiement de stratégies d'enrayement lorsque l'éradication n'est plus envisageable. Il s'agit dans ce cas de contenir et maintenir au plus bas niveau possible l'organisme nuisible visé dans une zone en prenant des mesures de gestion différenciées dans la zone infestée, la zone tampon et la zone indemne.

Sont présentées les implications de chacune des deux stratégies.

Discussions :

M. EYNARD, représentant la FNSEA, regrette qu'un petit nombre d'opérateurs ne réalise pas les traitements obligatoires, et mettent en échec les mesures de lutte collective et souhaite que l'État sanctionne plus fortement les récalcitrants.

M. BECQUET, du Syndicat des Vignerons Bio d'Aquitaine (SVBA), rapporte les deux points qui lui ont été remontés à savoir le besoin d'un outil d'aide à la décision pour sélectionner les parcelles sous protocole dérogatoire pour traitement au Pyrevert, et des questions sur les possibilités de décaler les dates de traitement en cas d'aléas météorologiques (pluviométrie importante).

Le SRAL invite le SVBA à lui adresser des propositions concrètes sur ces sujets, bien qu'en marge du sujet à l'ordre du jour, pour qu'il les examine. Ces questions seront aussi à traiter si un programme de gestion collective est travaillé en stratégie d'enrayement.

M. VERPY, du GDON du Libournais, demande si dans la stratégie à retenir, il y aura des obligations différenciées pour le Bois Noir.

Le SRAL répond qu'à ce stade, ce point n'a pas été traité et devra être éclairci.

Mme BOUGES, du syndicat des pépiniéristes viticoles, relaie le mécontentement face aux récalcitrants qui ne traitent pas. La Flavescence dorée étant bien présente en Nouvelle-Aquitaine, le syndicat est favorable à la mise en œuvre d'une stratégie d'enrayement. La prospection est primordiale, surtout en l'absence de réalisation de traitements. Le suivi des repousses (dans les forêts, les talus etc.) constitue également un sujet fort de préoccupation. Sur ce point, il est important de sensibiliser les particuliers et les collectivités sur l'arrachage des repousses.

Sur la question de l'arrachage des repousses, M. HERVIEU précise que les courriers de notification adressés par le SRAL sont régulièrement contestés, y compris par des professionnels (qui représentent la moitié de ces courriers). Il faut aussi que les professionnels aient la bonne compréhension de la notion de repousses.

M. LYS représentant les Jeunes Agriculteurs (JA) défend une stratégie d'éradication, dès lors qu'il est difficile de faire confiance à tous les viticulteurs pour déclarer et arracher les pieds symptomatiques. L'enrayement apparaît comme une stratégie d'abandon.

M. HERVIEU attire l'attention sur les moyens supplémentaires importants et notamment financiers qui seront à déployer par les professionnels pour atteindre un objectif d'éradication si c'est cette stratégie qui est retenue.

M. LEGOASTER, directeur de la fédération des grands vins de Bordeaux (FGVB), constate que la gestion actuelle s'apparente déjà à une stratégie d'enrayement. Compte-tenu de la situation actuelle et du coût associé, la position de l'enrayement a été retenue de manière unanime auprès des organisations viticoles de Gironde.

M. GUERIN, président du comité national du pineau des Charentes, rejoint également l'idée de défense d'une stratégie d'enrayement. Selon lui, la prospection doit être plus large et plus régulière que sur une période de 5 ans.

M. BRISSON de la maison Hennessy, demande s'il ne serait pas opportun, après 20 ans de stratégie d'autocontrôle avec mesures de lutte (3 traitements insecticides mal acceptés) de tirer un bilan et de voir quelles stratégies seraient pertinentes dans le cadre de l'enrayement. Notamment, il souhaiterait un dispositif plus contraignant pour les opérateurs pour assurer la fiabilité des autocontrôles et s'interroge sur l'existence d'outils réglementaires pour se substituer aux opérateurs défaillants.

M. HERVIEU indique qu'effectivement il faudra réfléchir lors de la construction de la stratégie de lutte aux possibilités d'aménagement des traitements obligatoires. La stratégie est à construire en fonction des territoires, des spécificités et des moyens. La création d'un fond assurantiel professionnel pourrait être une solution pour se substituer à certains opérateurs. Il y a également un enjeu important quant à la construction d'une section viticole au sein de l'OVS.

M. DANIAU, de la chambre régionale d'agriculture (CRANA), rappelle le positionnement de la chambre auprès des filières et des acteurs de terrain. Il comprend la position des JA, car ce sont les jeunes agriculteurs qui vont hériter de la situation actuelle. Quand il n'est plus possible d'éradiquer, c'est la filière qui subit les conséquences. En Nouvelle-Aquitaine, c'est déjà la filière qui finance en partie. Les craintes portent notamment sur les modalités de contrôle, vis-à-vis des « mauvais élèves » qui mettent à mal le dispositif et contribuent à la dissémination de la maladie.

Le SRAL précise qu'est engagée une réflexion sur le « paquet sanction » dans le domaine de la santé des végétaux. Aujourd'hui, il existe des sanctions de type contraventionnelles plus simples à mettre en œuvre. Un nouveau décret est en cours de préparation.

Mme SEGUINOT, de la CRANA, demande si en cas de passage en enrayement, ce serait toujours la DRAAF qui gèrera tout ce qui est aménagement de lutte et traitements obligatoires.

Le SRAL précise que pour l'instant, il n'est pas envisagé de modifier cela, mais il faudra confirmer ce point avec le niveau national.

M. BILLOTTE, du GDON du Sauternais et des Graves, s'interroge sur le positionnement des GDON.

M. HERVIEU rappelle que les GDON, en tant que sections de l'OVS, peuvent se voir confier des missions par le SRAL. Le passage en stratégie d'enrayement ne doit pas conduire à la disparition des GDON. Sur la prospection, il va aussi falloir bien préciser les attendus car de fortes disparités ont été constatées.

M. TAURON, directeur de FREDON NA, fait part de la dynamique en cours pour structurer le réseau et construire la section viticole.

M. FARGES, président du CIVB, regrette le temps perdu pour des questions de « sémantique ». L'enrayement ne signifie pas baisser les bras, mais maîtriser le ravageur. Le sujet des vignes non cultivées est une préoccupation réelle et le CIVB est dans l'attente de plus de contrôles et de sanctions. Il souhaite le maintien des investissements (notamment financiers) de l'État et souhaiterait avoir sur ce point un engagement sur la durée.

M. HERVIEU indique qu'une réflexion est en cours pour sanctionner les manquements aux obligations réglementaires. S'agissant du maintien des investissements financiers de l'État, la DRAAF défend cette logique au niveau national mais nous ne pouvons pas préjuger des décisions qui seront prises dans 10 ans.

M. COUTANT, président de FREDON NA, représentant également la Coopération Agricole, fait part du soutien de ces structures à la politique d'enrayement.

VOTE :

L'avis de la section végétale du CROPSAV est demandé sur **un passage en stratégie d'enrayement** :

Le vote est favorable, un vote contre des Jeunes Agriculteurs, pas d'abstention (une abstention du GDON du Sauternais et des Graves, structure non membre du CROPSAV)

Le CROPSAV rend donc un avis favorable sur un passage en stratégie d'enrayement de la Flavescence dorée en Nouvelle-Aquitaine.

Cadre réglementaire et enjeux de la surveillance

Le SRAL présente synthétiquement les deux compartiments de la surveillance exercée à ce jour :

- Surveillance officielle (SORE) : elle est du ressort de l'État et est réalisée avec l'appui de FREDON, OVS, dans un cadre de délégation de missions. Elle concerne la surveillance programmée des organismes de quarantaine et émergents, déterminée au niveau national et déclinée au régional après analyse de risque, mais également les inspections officielles réalisées dans les établissements de production/revente de végétaux, ainsi que les contrôles effectués en vue de la certification pour l'export.
- Surveillance non officielle : elle repose d'une part sur la surveillance organisée au travers de réseaux (réseau d'épidémiosurveillance BSV et réseau de santé des forêts), et d'autre part sur la surveillance exercée directement par les professionnels, les collectivités et les particuliers qui peuvent être amenés à remonter des informations en cas d'observation de symptômes douteux.

Discussions :

M. LYS, représentant les Jeunes Agriculteurs (JA), demande s'il ne devrait pas y avoir également de la surveillance exercée au niveau des importations.

Le SRAL indique qu'effectivement des contrôles sont réalisés au niveau des postes de contrôle frontaliers (PCF) dans notre région et rappelle que le réseau BSV est un très bon outil d'aide à la décision pour les exploitants agricoles et qu'il contribue également à la communication sur les organismes nuisibles.

Constitution et animation de réseaux de surveillance (FREDON)

FREDON Nouvelle-Aquitaine présente le réseau FREDON ainsi que les programmes sanitaires actuellement financés et mis en œuvre pour accompagner les filières, comme pour la punaise diabolique ou la chrysomèle du maïs.

Discussions :

Le représentant d'ASTREDHOR demande si à ce jour, la commission « pépi Horti » est opérationnelle.

La FREDON indique que pour l'instant les commissions les plus avancées sont les commissions viticole et forêt.

M. DANIAU, de la CRANA, signale que les agriculteurs devraient être au centre du dispositif et que des commissions existent déjà au sein de la chambre régionale d'agriculture. Il souhaite travailler de concert afin d'avancer sur ce sujet.

M. KAPPES GRANGE, de l'UGVC, souhaite savoir si la punaise diabolique a déjà été détectée sur vigne. Le SRAL indique qu'elle a effectivement déjà été détectée dans le vignoble aquitain.

M. REIGNE, directeur d'UNICOQUE, rappelle qu'elle a été détectée pour la première fois en 2017 pour la filière noisettes. Depuis, elle est présente sur toutes les filières.

Réforme du BSV 2.0 : demande d'avis du CROPSAV sur les couples organismes nuisibles/culture à suivre

Un diaporama présentant la réorientation du dispositif BSV 2.0 est présenté par le SRAL.

Le dispositif a été revu dans un contexte de baisse des crédits alloués et de financement du réseau d'épidémiologie par des crédits ECOPHYTO.

La gouvernance du nouveau dispositif est confiée dorénavant au CROPSAV. Les principes du BSV 2.0 sont :

- ✓ le maintien d'un financement pour les BSV à enjeu fort quant à la réduction d'usage des PPP,
- ✓ l'articulation des dispositifs épidémiologie et SORE,
- ✓ la prise en compte des organismes nuisibles ayant un impact sur la santé (approche « One Health ») et le suivi de la biodiversité,
- ✓ la simplification des protocoles d'observation et la création d'une base de données nationale des observations.

Pour répondre à ces enjeux, les couples ON/culture sont répartis en 3 socles :

- **socle 1** : ON/culture avec enjeux sur la réduction des PPP ou préoccupants pour la santé ou l'environnement ⇒ **financement ECOPHYTO**
- **socle 2** : ON/culture avec enjeu pour l'export, la santé » (One Health), le suivi des résistances et de la biodiversité ⇒ **co-financement à trouver**
- **socle 3** : ON/culture relevant de la SORE ⇒ **co-financement crédits DGAL**

Une matrice de priorisation ON/culture à suivre dans le cadre des BSV a été établie au niveau national puis déclinée au niveau local. M. BELIS, du SRAL, présente la matrice régionale soumise ce jour à avis formel du CROPSAV.

Cette matrice assure la reconduction en 2023 des éditions BSV existantes en Nouvelle-Aquitaine.

Discussions :

M. RAPP, animateur inter-filières de la CRANA, indique que le BSV 2.0 pourrait également relayer des informations et fiches sur la biodiversité, comme celles réalisées par le MNHN. Le projet BSV 2.0 porte sur la création d'une base de données nationale qui va se traduire par la refonte du format déjà existant qui sera basé sur l'outil Vigicultures.

Le SRAL indique par rapport à la biodiversité qu'il s'agit notamment du suivi des effets non intentionnels (ENI) et qu'il faudrait également développer le suivi des auxiliaires.

M. LEGENDRE, d'ASTREDHOR, s'inquiète de ne voir apparaître dans les matrices nationales et régionales que les chrysanthèmes et viornes, alors que la filière Horti-Pépi est concernée par de nombreux organismes émergents.

VOTE :

L'avis de la section végétale du CROPSAV est demandé sur la matrice de priorisation proposée en Nouvelle-Aquitaine :

Le vote est favorable, un vote contre de VERDIR (ex FNPHP), les deux couples retenus pour la filière horti/pépi n'étant pas représentatifs de la diversité des cultures et des organismes nuisibles.

Aucune abstention.

Le CROPSAV rend donc un avis favorable sur la matrice de priorisation proposée en Nouvelle-Aquitaine.

Table ronde sur les enjeux transversaux de la surveillance en santé végétale

Participants :

M. HERVIEU, chef du SRAL

M. DANIAU, secrétaire adjoint de la CRANA, président de la chambre départementale d'agriculture de Charente

M. DUMONTET, secrétaire général du syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest (SYSSO)

M. LEGOASTER, directeur de la fédération des grands vins de Bordeaux (FGVB)

M. REIGNE, directeur d'UNICOQUE

Excusé : M. SAUVAITRE (ANPP)

M. HERVIEU ouvre la table ronde et interroge les participants sur leurs visions et leurs préoccupations sur les risques sanitaires dans chacune de leurs filières.

Pour la filière Forêt, M. DUMONTET souligne que la question du sanitaire est une préoccupation relativement récente, post-tempête de 2009 qui a conduit à une crise « scolytes ». Les propriétaires forestiers, qui étaient déjà organisés pour faire face au risque incendie, ont cherché à s'organiser également vis-à-vis du risque sanitaire. Cela s'est traduit par la création d'une caisse interprofessionnelle, la Caisse Phyto forêt, visant la création d'un réseau d'acteurs chargé de la surveillance en forêt dans le but de faire remonter des informations sanitaires en lien avec le département santé des forêts (DSF) du SRAL. Ont été mis en place des GDON forestiers, adhérents à FREDON 33 et donc à FREDON Nouvelle-Aquitaine. Des échanges sont en cours avec FREDON s'agissant de la structuration d'une section Forêt au sein de l'OVS.

Les principales préoccupations sanitaires actuelles concernent le nématode du pin, la rouille vésiculeuse ainsi que le risque scolytes après les incendies de cet été.

M. HERVIEU souligne que les préoccupations portent tant sur des organismes réglementés que non réglementés sur des territoires trans-départementaux et peuvent concerner plusieurs filières. Pour exemple, la problématique de la rouille vésiculeuse concerne également la filière ornementale (culture de bulbes de pivoines).

M. DUMONTET confirme l'intérêt d'avoir une gestion par filière, mais également une coordination entre filières, via l'OVS notamment.

Pour la filière viticole, M. LEGOASTER indique que les principales préoccupations sanitaires actuelles résident dans l'adaptation de la lutte contre la flavescence dorée aux dispositions européennes et l'optimisation des dispositifs existants. Il est très favorable à la création d'une section viticole au sein de l'OVS notamment pour se préparer aux menaces que constituent *Xylella fastidiosa* et *Popillia japonica*.

Il y a également un enjeu de réduction des traitements phytopharmaceutiques dans un contexte de pression sociétale et médiatique, qui appelle des adaptations permanentes des professionnels face à des pressions sanitaires par ailleurs importantes. Sont relevés la réduction des substances autorisées et le problème du maintien de l'utilisation du cuivre pour lutter contre le mildiou.

M. HERVIEU confirme la nécessité d'une approche globale sur les différents organismes, réglementés ou non, intégrant les possibilités de traitement.

En ce qui concerne l'arboriculture, M. REIGNE signale le problème de recrudescence des insectes dont la gestion va se complexifier compte-tenu de la diminution des solutions de traitement disponibles.

La filière Noisettes, culture assez marginale à fort enjeu en Nouvelle-Aquitaine, rencontre des difficultés pour trouver des solutions de traitement chimique (usages mineurs). La filière a été la première impactée en 2017 par la punaise diabolique dans un contexte d'interdiction des néonicotinoïdes.

Aujourd'hui la punaise diabolique affecte de nombreuses filières. Il regrette qu'il n'y ait pas eu dès 2017 un monitoring plus large sur l'ensemble des filières et une prise en charge plus rapide de cet insecte. L'approche inter-filières est primordiale selon lui, il faut être organisé et agir vite.

M. HERVIEU précise que sur les aspects traitements, la surveillance est indispensable avant la définition de toute stratégie de lutte.

M. DANIAU rappelle le contexte de réchauffement climatique et ses conséquences sur les flux parasites, alors que le ministère s'empare de la « souveraineté » alimentaire. Les agriculteurs vont faire face à une pression sanitaire croissante, avec de moins en moins de solutions de traitement et la mise en œuvre de méthodes alternatives, qu'il s'agisse de méthodes mécanique ou de biocontrôle qui restent tributaires des aléas climatiques. Ces méthodes exigent beaucoup plus de surveillance/présence des producteurs pour apporter le bon produit à la bonne dose au bon moment. La main d'œuvre est également de moins en moins disponible, ce qui ne facilite pas la gestion, au risque de tomber dans une gestion extensive favorisant une « biodiversité négative ». De manière générale, les ravageurs ont été interfilières avant nous, nous sommes plutôt en retard par rapport à eux.

M. HERVIEU questionne les participants sur les modalités de construction de dispositif de surveillance, et avec quel financement.

M. DANIAU indique que l'argent est toujours le nerf de la guerre et que les filières n'ont pas forcément les moyens de se financer. La vraie question est de savoir qui porte la responsabilité de l'entrée des nouveaux ravageurs sur le territoire. Cette responsabilité n'est pas forcément du ressort des filières.

Sur ce point, M. HERVIEU répond qu'à ce jour, l'État finance des sommes conséquentes pour la surveillance et la gestion des organismes de quarantaine.

M. DANIAU expose que le recul de la main d'œuvre sur les exploitations c'est aussi moins de personnel pour surveiller. Il va falloir expliquer et convaincre les agriculteurs de l'intérêt de contribuer à la surveillance. Pour cela, il y a un réel enjeu à apporter des solutions aux problèmes sanitaires actuels pour les faire adhérer à la surveillance de demain.

M. REIGNE indique qu'effectivement, les professionnels sont pour l'instant dans la gestion des problèmes d'hier et d'aujourd'hui et que ça les empêche de se projeter pleinement dans l'avenir. La filière Noisettes est structurée pour déployer des actions de surveillance (OP, COOP,...), mais le constat est que l'on sait surveiller ce qui est déjà présent, mais que cela reste compliqué au regard des émergents. Des formations seraient souhaitables.

M. HERVIEU complète en indiquant qu'il faut aussi revoir et améliorer les logiques de signalement.

En ce qui concerne la filière viticole, M. LEGOASTER précise que la filière est structurée pour organiser une surveillance, mais qu'il est important de bien qualifier en amont le risque sanitaire, notamment en intensité et en imminence. Cela passe effectivement par des actions d'information et de formation.

Sur la caractérisation des risques, M. HERVIEU expose qu'à ce jour le risque vis-à-vis de *Popillia japonica* est imminent. La France est en pré-alerte sur le sujet, l'organisme étant présent près de nos frontières (Italie et Suisse). Il faudrait identifier les canaux de communication les plus efficaces pour diffuser de l'information.

M. REIGNE souligne l'intérêt à avoir des informations sur les ravageurs actuels, mais également les émergents. Des outils numériques portables de suivi (application mobile par exemple) seraient également utiles.

M. HERVIEU est preneur de toute proposition en la matière et invite les participants à faire remonter leurs besoins.

M. DUMONTET indique qu'il faut démultiplier les moyens de surveillance, du côté matériel mais aussi humain. Au niveau de la filière Forêt, du côté matériel, il y a une surveillance satellitaire et des applications mobiles qui existent pour faire remonter les signalements (MOBIGIP). Au niveau humain, il faut impliquer les agriculteurs et forestiers mais aussi les entreprises de travaux forestiers qui peuvent voir des choses mais ne les déclarent pas faute de temps et de financement.

En ce qui concerne le financement, une partie de la CVO sert à ce jour à financer des actions dans le domaine sanitaire.

M. HERVIEU demande à l'ensemble des participants de faire remonter un descriptif des outils existants disponibles afin de disposer d'une vision globale de l'existant pour ne pas ré-inventer systématiquement ce qui existe déjà et fonctionne.

Échanges avec la salle :

M. MOUMOUNI, responsable technique légumes de la SCAAFEL, constate une montée en puissance de la punaise diabolique depuis 2 ans et souligne l'importance de l'approche inter-filières. Ils vont se rapprocher en conséquence d'UNICOQUE qui a l'expérience sur la filière Noisettes.

M. RIVIERE, responsable technique petits fruits de la SCAAFEL abonde en indiquant qu'il y aurait également un intérêt à surveiller les auxiliaires.

M. LEGENDRE, d'ASTREDHOR, souligne également l'importance de l'approche interfilières. Il est à ce titre d'ailleurs intéressant de prendre connaissance des BSV des autres filières. Un ravageur détecté dans une filière peut être détecté un peu plus tard sur une autre filière.

Pour les outils de surveillance, M. RAPP de la CRANA, fait part de l'outil VigiMobile utilisé pour la filière grandes cultures et vigne.

Mme SICAUD, du BNIC, confirme que l'outil Vigivignes CHARENTES est utilisé en Charente pour déclarer et localiser les parcelles atteintes par la flavescence dorée, mais cet outil n'est pas encore assez utilisé.

Mme CAYLA, de l'IFV, évoque l'existence d'un autre outil porté par l'IFV : « Web Alerte Vigne » et développé avec l'INRAE qui permet une reconnaissance des ravageurs.

Face aux différents outils existants, M. HERVIEU appelle tous les participants à communiquer au SRAL une description des outils déjà développés et invite l'IFV (ACTA) qui a une vision globale à faire une synthèse des différents outils existants au sein des instituts techniques ou de recherche.

M. BERNOS, de la chambre d'agriculture de Gironde, indique que MOBIGIP est utilisé pour la gestion des aléas climatiques. Pour les techniciens, il est important d'avoir de la transversalité et de ne pas multiplier les outils de saisie (perte de temps).

La transversalité entre filières nécessite un travail de coordination et d'animation qui n'est pas si simple puisque les filières ne se connaissent pas forcément et que les cultures ne se font pas au même moment. Le rôle de l'administration pour la diffusion de messages en inter-filière est important.

M. HERVIEU précise que la réforme du dispositif de surveillance est actuellement une priorité du SRAL mais qu'il faut qu'il y ait une mobilisation collective.

Pour M. REIGNE, il faut différencier les problématiques et mettre en face des systèmes plus simples et/ou plus dynamiques. Il propose qu'une procédure spécifique pour les signalements d'émergents soit élaborée afin que l'information ne se perde pas au milieu du reste.

M. HERVIEU nuance cette approche car il est difficile de bâtir des dispositifs de surveillance sur des organismes absents. Il est plus opportun de s'appuyer sur des organisations et réseaux existants.

Mme BOUGES, du syndicat des pépiniéristes viticoles, insiste sur l'importance du volet information/formation et la mise à disposition d'informations simples et accessibles par les professionnels.

Mme MALEMBIC-MAHER, de l'INRAE, rappelle l'existence de la plateforme d'épidémiosurveillance (ESV) sur laquelle de nombreuses infos sont disponibles : veille sanitaire, alertes, fiches de reconnaissance sur les organismes nuisibles...

La communication apparaît comme un enjeu majeur.

M. TAURON, de FREDON NA, souligne l'importance de la surveillance dans les espaces non agricoles (JEVI).

M. HERVIEU confirme ce point en rappelant que le SRAL finance via des crédits de la DGAL le suivi spécifique de cette filière qui est une porte d'entrée pour un grand nombre d'organismes nuisibles au même titre que la filière horticulture-pépinière.

M. COUTANT, président de FREDON NA, fait part des avancées dans la structuration des sections viticole et forêt au sein de l'OVS. Les travaux pour les autres commissions vont démarrer. FREDON Nouvelle-Aquitaine assurera dans ce cadre le relai entre les différentes filières.

Conclusion

M. HERVIEU clôt la réunion en remerciant l'ensemble des participants et en les invitant à faire remonter leur avis et observations quant au format retenu pour ce CROPSAV.

Le Directeur Régional de l'Alimentation, de
l'Agriculture et de la Forêt de Nouvelle-Aquitaine,

Philippe de GUENIN